

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'INDRE

ARRONDISSEMENT
D'ISSOUDUN

NOMBRES DE MEMBRES

En exercice 9
Présents 9
Pouvoir(s)
Votants 9

Date de la convocation

02 Octobre 2006

Date d'affichage

02 Octobre 2006

RECU LE

16 OCT. 2006

SOUS-PREFECTURE D'ISSOUDUN

Le Maire
certifie le caractère exécutoire de
cet acte, compte tenu :

de sa transmission
à la Sous-Préfecture d'Issoudun

11/10/2006

et de sa publication

ARRIVÉE
CPDP

14 NOV. 2006

Commune de Saint-Georges-sur-Arnon

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 09 Octobre 2006

L'an deux mil six, le neuf Octobre à 20 heures 30, le Conseil municipal de la commune de Saint-Georges-sur-Arnon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Jacques PALLAS.

PRESENTS : Monsieur Jacques PALLAS, Madame Chantal ROUET, Monsieur Guy BOSQUET, Monsieur Yannick FERREIRA, Monsieur Robert JOUHANNEAU, Monsieur Philippe MORIN, Monsieur Jean-Claude GUERIN, Madame Catherine SALAUD-BEAUDOU, Monsieur Jean-Claude GONIN.

ABSENT(ES) EXCUSE(ES) :

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Yannick FERREIRA

Délibération n° 2006-52 : Motion de soutien contre la création de la ligne Limoges - Poitiers par le centre et réouverture du dossier POLT

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal qu'il a participé à l'assemblée générale des maires de l'Indre le Jeudi 27 Septembre 2006 à Châteauroux.

L'Association des maires de l'Indre, à laquelle est adhérente la commune représentée par le maire, s'est prononcée farouchement contre la création de la ligne TGV Limoges - Poitiers.

A l'inverse l'association demande la poursuite de la modernisation de la ligne actuelle reliant PARIS à TOULOUSE dénommée POLT (Paris - Orléans - Limoges - Toulouse.)

Monsieur Le Maire propose de délibérer sur la motion adoptée lors de l'assemblée générale.

L'association des Maires de l'Indre

- Partageant les expertises des Chambres Régionales et Départementales des Chambres de commerce et d'Industrie.
- S'appuyant sur les conclusions de l'audit national qui impose comme première priorité la régénération du réseau ferroviaire français.
- S'associant aux avis déjà exprimés par de nombreux élus de l'Indre.

AFFIRME que 2 priorités s'imposent:

- La poursuite de la modernisation et de la régénération de la ligne POLT dans sa partie Paris-Limoges par Châteauroux, comme l'Etat s'y est engagé en assurant un financement de 340 millions d'euros et comme en témoigne le grand chantier qui vient de s'achever entre Vierzon et les Aubrais.
- L'impérative interconnexion au sud de Paris, comme prévu cette ligne à grande vitesse au réseau TGV desservant l'Europe du

Nord et de l'Est, raccordement indispensable à l'accès aux grands pôles de développement économique de notre pays.

REAFFIRME

- Avec force que cette perspective positive qui a le soutien des régions traversées exclut tout autre projet.

S'OPPOSE

- A la création éventuelle d'une ligne Limoges – Poitiers, considérant qu'une telle liaison risquerait d'affaiblir l'intérêt stratégique de la ligne POLT et de reléguer à un rôle secondaire la voie Châteauroux – Paris.

AJOUTE

- Qu'en termes d'aménagement du territoire, une telle liaison risque de laisser de côté l'ensemble des départements du grand Centre (Indre, Cher, Allier, Creuse, Loir et Cher, Loiret) soit une population de près de 1 800 000 habitants.

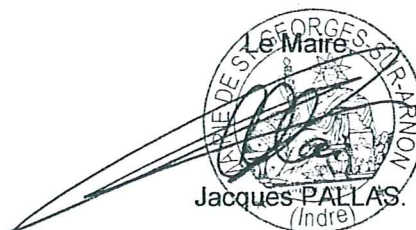
SOULIGNE

- Que dans une première estimation les besoins de financement de la LGV Poitiers – Limoges dont la mise en service ne pourrait au mieux s'envisager qu'en 2021, sont six fois plus élevés que le financement de la modernisation de la ligne Limoges – Paris.

SOUHAITE

- Que cet avis soit pris en considération dans la procédure du Débat Public

Fait et délibéré à Saint-Georges-sur-Arnon, en Conseil municipal, susdits.


Le Maire
Commune de SAINT-GEORGES-SUR-ARNON
Jacques PALLAS
(Indre)